Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne
Ensemble, garantissons la ressource en eau potable.

S M A E P D E G A P R E E

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2015

Rédacteur (mandataire) : Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne - www.sde61.fr		
Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret. Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »		
INDICE	DATE	MODIFICATIONS
V0	21/07/2016	Version initiale
V1	19/08/2016	Compléments
V2	22/08/2016	Correction tarifs
V3		
V4		

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 1
   1.1. Présentation du territoire desservi 1
   1.2. Mode de gestion du service 1
   1.3. Estimation de la population desservie (D101.1) 1
   1.4. Nombre d'abonnés 2
   1.5. Eaux brutes 3
      1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau 3
   1.6. Eaux traitées 4
      1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015 4
      1.6.2. Production 4
      1.6.3. Achats d'eaux traitées 5
      1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice 5
      1.6.5. Autres volumes 6
      1.6.6. Volume consommé autorisé 6
   1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 6
2. Tarification de l'eau et recettes du service 7
   2.1. Modalités de tarification 7
   2.2. Facture d'eau type (D102.0) 8
   2.3. Recettes 9
3. Indicateurs de performance 10
   3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) 10
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) 10
   3.3. Indicateurs de performance du réseau 12
      3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3) 12
      3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 13
      3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) 13
      3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) 14
   3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) 14
4. Financement des investissements 15
   4.1. Branchements en plomb 15
   4.2. Montants financiers 15
   4.3. État de la dette du service 15
   4.4. Amortissements 15
   4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service 16
   4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 16
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 17
   5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) 17
   5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 17
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 18

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **intercommunal.**

- Nom de la collectivité : SMAEP de GAPREE

- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : SIVU

- Compétences liées au service :
  - Production
  - Protection du point de prélèvement
  - Traitement
  - Transfert
  - Stockage
  - Distribution

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :
  Communauté de Communes des sources de l'Orne (*Aunou/Orne*) Communauté de Communes de La Vallée De La Haute Sarthe (*Courtomer, Ferrieres-La-Verrerie, Gaprée, Le Chalange, Le Plantis, Montchevrel, Saint-Germain-Le-Vieux, Saint-Leonard-Des-Parcs, Sainte-Scolasse-Sur-Sarthe, Tellières-Le-Plessis, Trémont*).

- Existence d'une CCSPL : Non
- Existence d'un schéma de distribution : Oui
- Existence d'un règlement de service : Oui

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **délégation de service public : affermage**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : S.A.U. R.
- Date de début de contrat : 01/07/2010
- Date de fin de contrat initial : 30/06/2010
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2021
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
  - Avenant N° 1 : Période de facturation et additif au RS
  - Date d'effet : 27/10/2010

Les missions du prestataire :

Voir contrat d'affermage

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'eau potable dessert 2 715 habitants au 31/12/2015 (2 715 au 31/12/2014).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 1 076 abonnés au 31/12/2015 (1 073 au 31/12/2014).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2014	Nombre total d'abonnés au 31/12/2015	Variation en %
AUNOU-SUR-ORNE	90	92	2,2%
COURTOMER	458	457	-0,2%
FERRIERES-LA-VERRERIE	11	11	0
GAPREE	86	89	3,5%
LE CHALANGE	53	53	0
LE PLANTIS	104	104	0
MONTCHEVREL	143	143	0
SAINT-GERMAIN-LE-VIEUX	34	32	-5,9%
SAINT-LEONARD-DES-PARCS	25	25	0
SAINTE-SCOLASSE-SUR-SARTHE	1	1	0
TELLIERES-LE-PLESSIS	21	21	0%
TREMONT	47	48	2,1%
Total	**1 073**	**1 076**	**0,3%**

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 8,02 abonnés/km au 31/12/2015 (8 abonnés/km au 31/12/2014).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,52 habitants/abonné au 31/12/2015 (2,53 habitants/abonné au 31/12/2014).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 119,61 m^3/abonné au 31/12/2015. (106,49 m^3/abonné au 31/12/2014).

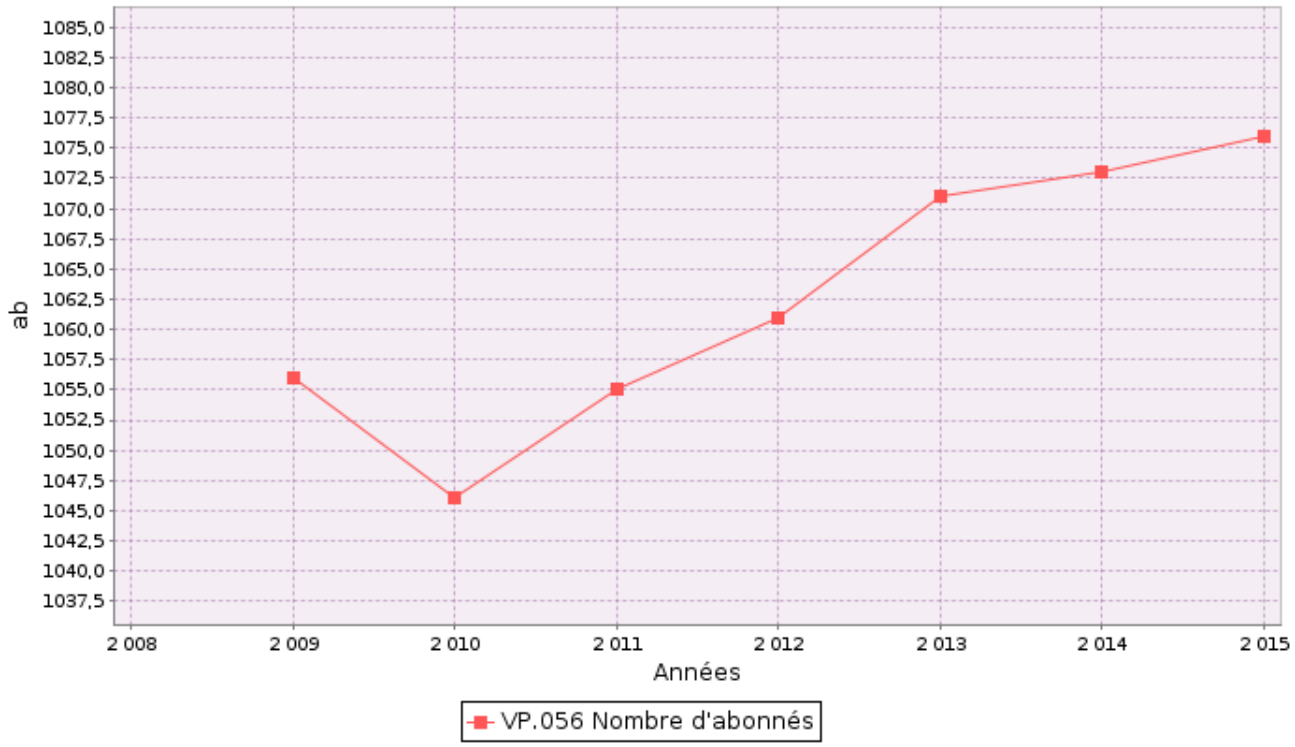

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 112 104 m^3 pour l'exercice 2015 (107 017 pour l'exercice 2014).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2014 en m^3	Volume prélevé durant l'exercice 2015 en m^3	Variation en %
Forage "Louvoy"	Eaux souterraines	400 m^3 / jour	107 017	112 104	**4,8%**
Total			107 017	112 104	**4,8%**

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015

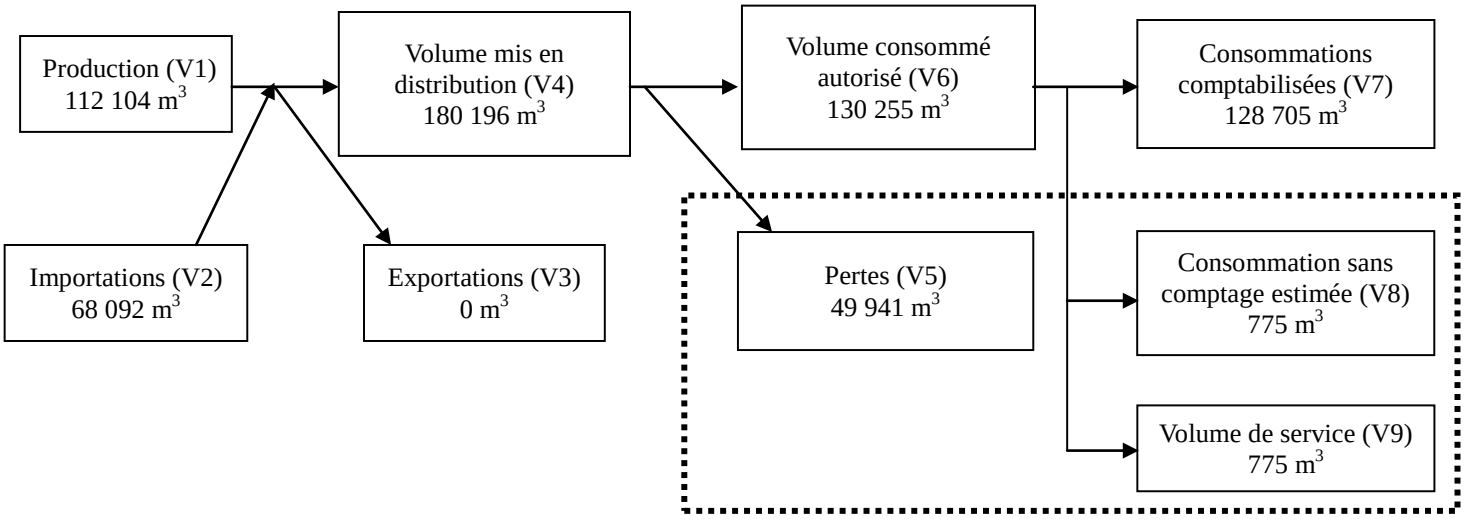

1.6.2. Production

Le service dispose d'une station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Station de production « Le Louvoy »	Traitement physique simple et désinfection

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2014 en m^3	Volume produit durant l'exercice 2015 en m^3	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
Forage "Louvoy"	107 017	112 104	4,8%	80
Total du volume produit (V1)	**107 017**	**112 104**	**4,8%**	**80**

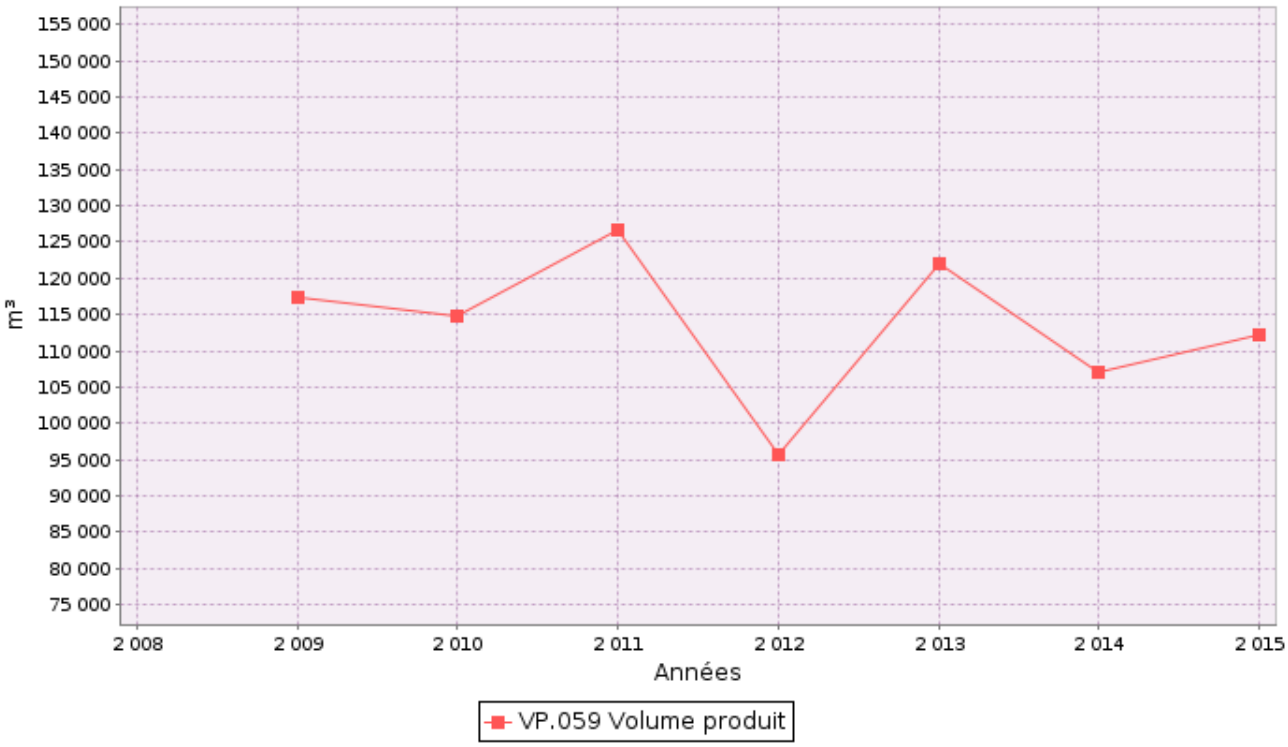

1.6.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	**Volume acheté durant l'exercice 2014 en m³**	**Volume acheté durant l'exercice 2015 en m³**	**Variation des volumes achetés en %**	**Indice de protection de la ressource exercice 2015**
SIAEP de Moulins la Marche (365 jours)				
Total d'eaux traitées achetées (V2)	**58 187**	**68 092**	**17%**	**40**

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	**Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m³**	**Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m³**	**Variation en %**
Abonnés domestiques(1)	114 259	128 705	12,6%
Abonnés non domestiques	0	0	____%
Total vendu aux abonnés (V_7)	**114 259**	**128 705**	**12,6%**
Total vendu à d'autres services (V_3)	**0**	**0**	**____%**

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

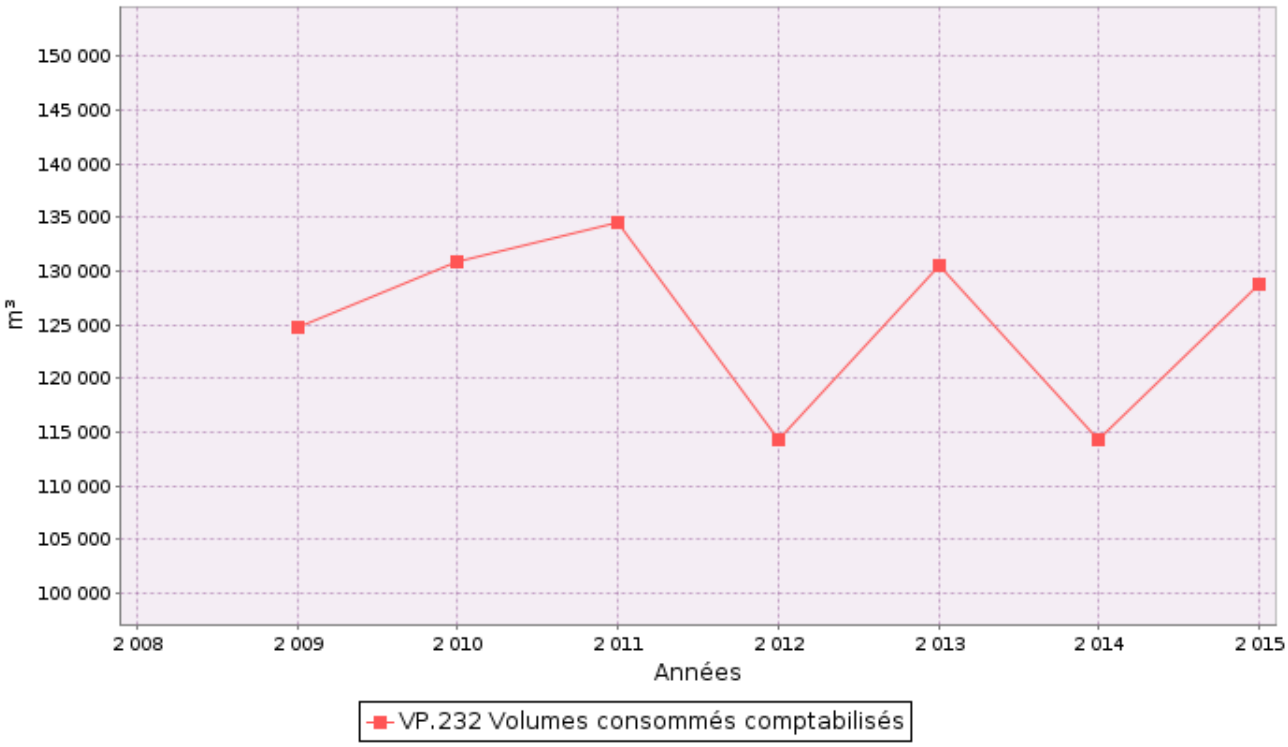

1.6.5. Autres volumes

	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	**2 500**	**775**	**-69%**
Volume de service (V9)	**2 500**	**775**	**-69%**

1.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	**119 259**	**130 255**	**9,2%**

1.7.Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 134,2 kilomètres au 31/12/2015 (134,2 au 31/12/2014).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 0 € au 01/01/2015 et 0 € au 01/01/2016

Tarifs		Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	47,95 €	48,42 €
Part proportionnelle (€ HT/m^3)			
	Prix au m³ de 0 à 120 m³	0,397 €/m^3	0,401 €/m^3
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [(1)] y compris location du compteur	32,55 €	32,62 €
Part proportionnelle (€ HT/m^3)			
	Prix au m³ de 0 à 120 m³	0,6285 €/m^3	0,6298 €/m^3
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [(2)]	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0652 €/m^3	0,0652 €/m^3
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,31 €/m^3	0,3 €/m3

[(1)] Rajouter autant de lignes que d'abonnements

[(2)] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 26/03/2015 effective à compter du 01/01/2016 fixant les tarifs du service d'eau potable

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	47,95	48,42	1%
Part proportionnelle	47,64	48,12	1%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	95,59	96,54	1%
Part du délégataire *(en cas de délégation de service public)*			
Part fixe annuelle	32,55	32,62	0,2%
Part proportionnelle	75,42	75,58	0,2%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	107,97	108,20	0,2%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	7,82	7,82	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	37,20	36,00	-3,2%
TVA	13,67	13,67	-0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	58,70	57,49	-2,1%
Total	**262,26**	**262,23**	**-0%**
Prix TTC au m^3	**2,19**	**2,19**	**0%**

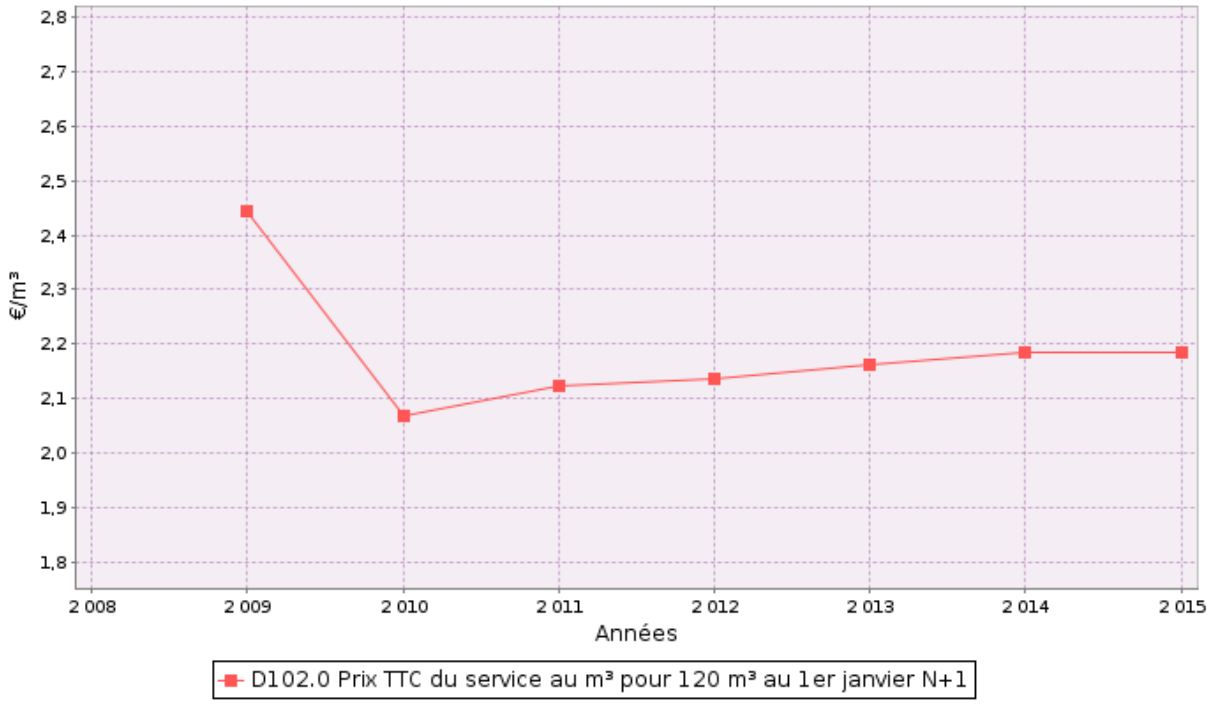

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence semestrielle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

2.3.Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	100 038,38	40 653,96	-59,4%
Abonnements	43 961,62	50 572,68	15,0%
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0	0	0
Total recettes de vente d'eau	**144 000**	**91 226,64**	-36,6%
Recettes liées aux travaux	0	0	0
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	0
Total autres recettes	0	0	0
Total des recettes	**144 000**	**91 226,64**	-36,6%

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	81 416,68	64 743,96	-20,5%
Abonnements	30 383,32	34 633,72	14,0%
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0	0	0
Total recettes de vente d'eau	**111 800**	**99 377,68**	-11,1%
Recettes liées aux travaux	3 900	4 800	23,1%
Autres recettes (préciser)	4 400	2 700	-38,6%
Total autres recettes	**8 300**	**7 500**	-9,6%
Total des recettes	**120 100**	**106 877,68**	-11,0%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2015 : 190 604,32 € (164 100 € au 31/12/2014).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015
Microbiologie	16	0	16	0
Paramètres physico-chimiques	21	0	16	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m^3/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2014	Taux de conformité exercice 2015
Microbiologie (P101.1)	100 %	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100 %	100 %

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions *(1)*	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	99%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	**120**	**-**	**105**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.
Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2014	Exercice 2015
Rendement du réseau	72,2 %	72,3 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	2,43	2,66
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	69,2 %	71,4 %

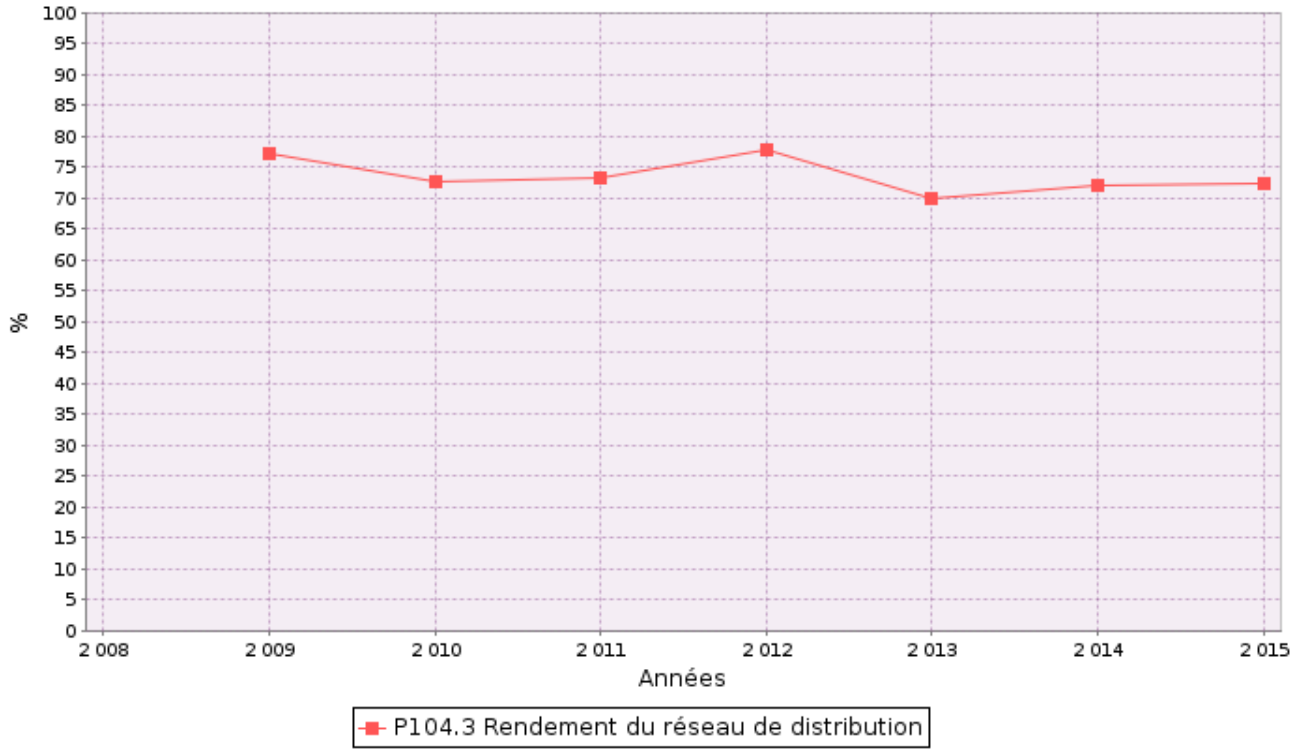

3.3.2. *Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,1 m^3/j/km (1 en 2014).

3.3.3. *Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des pertes est de 1 m^3/j/km (0,9 en 2014).

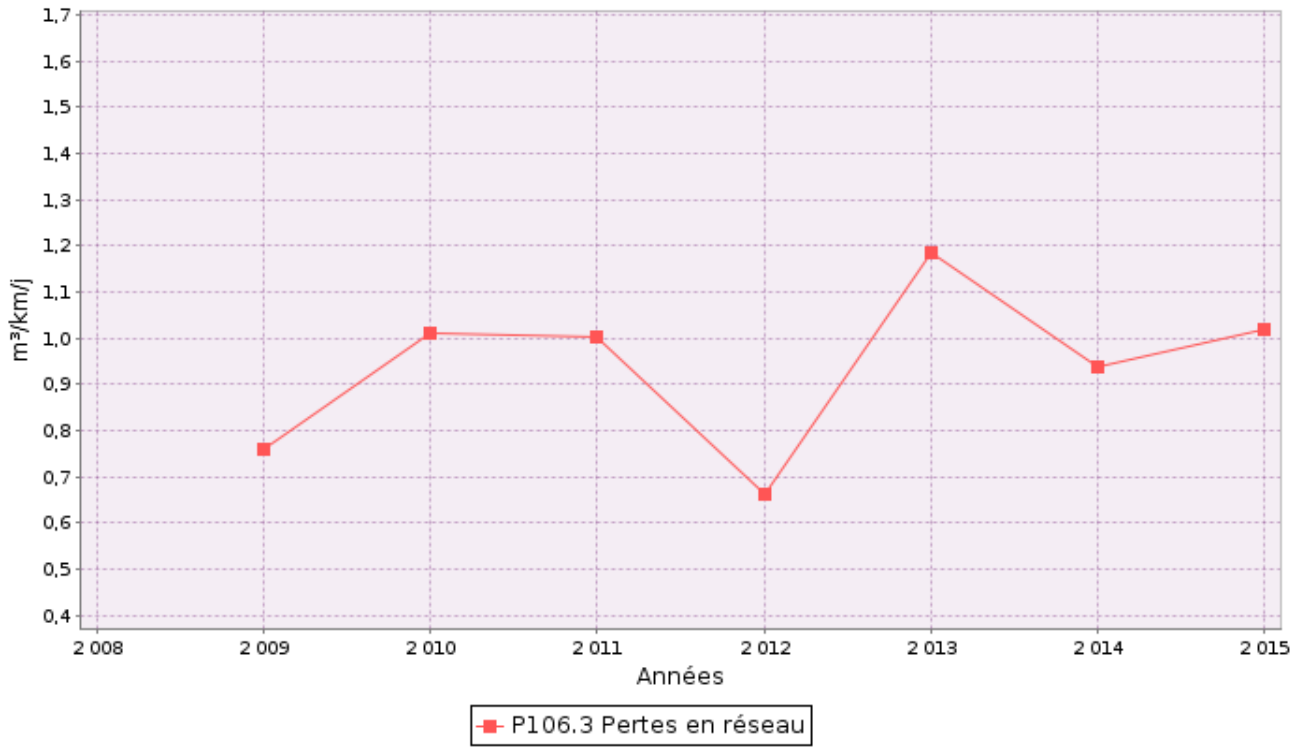

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0	0

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2015, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0% (0 en 2014).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2015, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 64,9% (65,9% en 2014).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	**Exercice 2014**	**Exercice 2015**
Nombre total des branchements	1 073	1 076
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	2	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	<0,01 %	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	<0,01 %	<0,01 %

4.2. Montants financiers

	Exercice 2014	**Exercice 2015**
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	167 558
Montants des subventions en €	6 400	33 161
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2014	**Exercice 2015**
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		49 500	40 500
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	9 000	9 000
	en intérêts	1 846,69	1545,19

4.4. Amortissements

Pour l'année 2015, la dotation aux amortissements a été de 57 824,71 € (53 939,79 € en 2014).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Programme de renouvellemnt de canalisations sur les communes de Trémont Aunou-sur-Orne et St Leonars-des-Parcs.	150 000	38 250

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Sans objet.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2015, 100 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0008 €/m^3 pour l'année 2015 (0,0017 €/m^3 en 2014).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Sans objet.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2014	Exercice 2015
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	2 715	2 715
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,19	2,18
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution	72,2%	72,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1	1,1
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	0,9	1
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0%	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	65,9%	64,9%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0017	0,0008